



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2727 (2024) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter tous les trois mois un rapport sur la situation en Afghanistan et sur l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 28 février 2024 (A/78/789-S/2024/196).

II. Faits pertinents

3. Les autorités de facto ont continué d'afficher un front uni et exercé leur autorité sur l'ensemble du territoire national, bien que certaines tensions internes aient persisté au sein de leur structure. Elles ont poursuivi leur action auprès des populations locales pour opérer un rapprochement et obtenir leur soutien, tout en réduisant l'espace réservé aux activités civiles et politiques des hommes et des femmes. La nouvelle année scolaire a commencé en mars et les écoles sont restées fermées pour les filles au-delà de la sixième année d'étude pour la troisième année consécutive. Les autorités de facto ont encouragé les gens à envoyer leurs enfants dans les madrassas (écoles religieuses islamiques) et ont continué de renforcer leurs dialogues diplomatiques bilatéraux, en particulier avec les pays de la région. Les attaques de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) se sont poursuivies, de même que quelques attaques de faible intensité menées par l'opposition armée. En 2024, on estime que 23,7 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire. Pourtant, au 15 mai, le Plan de réponse aux besoins



humanitaires de l'Afghanistan pour 2024 n'avait reçu que 16,2 % des 3,06 milliards de dollars de financement nécessaires pour répondre aux besoins de 17,3 millions de personnes.

A. Évolution de la situation politique

4. Des divergences de vues sont apparues dans la structure des autorités de facto sur des questions de gouvernance, telles que l'application de l'interdiction des stupéfiants. Le Cabinet de facto a tenu un moins grand nombre de réunions au cours de la période et le centre de gouvernance a semblé continuer de se déplacer vers Kandahar, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, exerçant une plus grande influence sur les processus de gouvernance à Kaboul. La Commission politique de facto a tenu six réunions à Kaboul sous la présidence du Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires politiques, Abdul Kabir, qui ont porté sur des questions nationales, régionales et internationales.

5. Les dirigeants des autorités de facto sont restés concentrés sur la communication afin de combler le fossé entre les autorités et les différents secteurs de la population et d'obtenir leur soutien. Dans les discours prononcés lors de cérémonies de remise des diplômes tenues dans les madrassas de tout le pays, les responsables de facto, notamment le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires politiques, et les Ministres de facto de l'intérieur, Sirajuddin Haqqani, de l'enseignement supérieur, Neda Mohammad Nadeem, et de l'économie, Qari Din Mohammad Hanif, ont mis l'accent sur l'unité nationale, en soulignant la nécessité de promouvoir l'éducation religieuse et moderne, et en encourageant les citoyens afghans à envoyer leurs enfants dans les madrassas.

6. L'espace de la société civile et du militantisme politique a été encore plus restreint. Le 7 avril, le Ministère de la justice de facto a réaffirmé l'interdiction des partis politiques et des organisations sociales et a annoncé que deux partis politiques et 75 organisations sociales avaient été déférés aux institutions de sécurité de facto pour activités illégales. Les biens appartenant à d'anciens fonctionnaires et acteurs politiques de l'époque de la République, dont le chef du parti Hezb-e Islami, Gulbuddin Hekmatyar, critique de plus en plus virulent des dirigeants de facto, ont été confisqués au cours de la période considérée.

7. Des tensions localisées sont apparues au sujet des activités de la commission de purge de facto, chargée de déterminer les membres des Taliban qui ne répondent pas à certains critères en termes d'affiliation aux autorités de facto et qui doivent être renvoyés des institutions chargées de la sécurité. Le 2 avril, les médias ont rapporté qu'une dispute verbale avait éclaté entre de hauts fonctionnaires de facto au sujet de l'éviction arbitraire présumée par la commission de certains membres de la région orientale. Le 3 avril, plusieurs vidéos ont circulé dans les médias locaux ayant une couverture nationale, lesquelles montraient des individus brûlant les certificats délivrés par la commission et décrivant les procédures de la commission comme une insulte aux luttes qu'ils avaient menées au cours des dernières décennies.

8. Les groupes d'opposition politique en exil ont concentré leur communication sur des appels à la rupture de la collaboration avec les autorités de facto. Certains, dont le Conseil national de la résistance, ont multiplié les messages en faveur d'une opposition armée à l'échelle nationale.

9. Les autorités de facto ont continué de renforcer l'éducation dans les madrassas. À la suite d'une évaluation des madrassas dans l'ensemble du pays en décembre 2023, le Ministère de l'éducation de facto a créé, le 13 mars, une direction pour le développement professionnel des madrassas afin d'améliorer l'administration des

madrassas et les capacités des enseignants. Il a également pris des mesures pour normaliser l'enseignement dans les madrassas privées en faisant passer, au cours de la période considérée, des examens à 64 000 hommes récemment diplômés de madrassas privées afin de déterminer s'ils avaient obtenu une licence ou un master en études religieuses. Certains militants de la société civile et universitaires ont qualifié ces examens d'exercice visant à doper les qualifications des membres des Taliban et de leurs affiliés en vue d'un éventuel recrutement dans la fonction publique. Du 5 février au 15 mai, 19 madrassas gérées par les autorités de facto, dont 6 pour les femmes, ont été inaugurées dans 10 provinces et 1 798 spécialistes religieux ont été diplômés des madrassas gérées par les autorités de facto. Les représentants des autorités de facto ont affirmé dans les médias que les madrassas offraient aux filles de plus de 12 ans la possibilité de poursuivre leurs études. Cependant, les renseignements précis sur le nombre de filles qui bénéficiaient de cette possibilité, ou sur les programmes proposés, restaient rares en raison de la décentralisation et de l'absence de normalisation de ces institutions et de la réticence des autorités de facto à communiquer des informations.

10. Le 31 mars, le chef des Taliban a ordonné au Ministère des finances de facto de suspendre les cotisations de retraite sur les salaires mensuels des fonctionnaires et du personnel militaire de facto. Le décret ne mentionnait pas les quelque 170 000 retraités qui ne percevaient toujours pas de pension bien qu'ils aient payé des cotisations de retraite dans le passé, et ne clarifiait pas non plus les dispositions relatives à la retraite des fonctionnaires de facto actuellement en service. Le 20 avril, à Kaboul, les forces de sécurité de facto ont dispersé un rassemblement d'une centaine de fonctionnaires retraités et de membres retraités des anciennes forces armées qui réclamaient le paiement de leur pension.

11. Un certain nombre de postes ont été pourvus ou remaniés. Au niveau national, cela a concerné trois vice-ministres de facto, un porte-parole national adjoint et 14 directeurs au sein de ministères de facto. À l'échelle infranationale, ont été nommés : quatre gouverneurs de province de facto, un gouverneur adjoint de province de facto, neuf directeurs infranationaux et sept gouverneurs de district. Dans le secteur de la sécurité, les nominations ont concerné un chef adjoint de la police provinciale, un chef adjoint de la police d'une capitale provinciale et trois chefs de la police de district. Le 11 mai, 17 personnes ont été nommées dans le système judiciaire de facto, tandis que 45 postes ont été remaniés.

12. Le cadre juridique dans lequel les autorités de facto ont gouverné est resté indéterminé en l'absence de constitution. Le 13 mars, le porte-parole de facto, Zabihullah Mujahid, a invoqué l'absence de constitution et de reconnaissance internationale pour justifier l'absence d'officialisation d'un cabinet. Entre-temps, le 30 mars, alors qu'il s'adressait à une assemblée d'étudiants de madrassas et d'érudits religieux, le Ministre de la justice de facto, Abdul Hakim Shar'i, a rejeté les affirmations selon lesquelles il existait un vide juridique, arguant que les lois appliquées par les autorités de facto découlaient du Coran, de la sunna et de la jurisprudence hanafite. Lors de son sermon de l'Eïd al-Fitr, le chef des Taliban a évoqué une constitution en cours d'élaboration.

13. Le 26 mars, le Ministère de la justice de facto a annoncé la publication du Journal officiel 1444, comprenant sept décrets et une loi. La loi a instauré une procédure de plainte et d'enquête pour que le Ministère de la promotion de la vertu et de la prévention du vice de facto enquête sur les plaintes signalées par la population contre les fonctionnaires de facto, y compris les juges. Le Ministère de la justice de facto a également fait savoir que plus de 160 lois étaient en attente d'approbation par le chef des Taliban. Le 13 mars, le Premier Ministre de facto, Mohammad Hasan Akhund, a nommé une commission chargée d'enquêter sur les allégations de

corruption au Ministère de la santé publique de facto. Le 20 avril, le Ministère de la justice de facto a annoncé qu'il avait enregistré 2 000 cabinets d'avocats de la défense dans tout le pays. Entre le 1^{er} février et le 15 mai, la MANUA a enregistré un total de 18 litiges locaux qui avaient été réglés par la médiation des anciens de la population locale, des érudits religieux ou des autorités de facto dans 13 provinces.

14. Du 5 février au 15 mai, les bureaux locaux de la MANUA ont facilité 73 activités de sensibilisation associant un large éventail d'acteurs. Ces activités se sont concentrées sur : a) les faits nouveaux sur le plan politique, sécuritaire et socioéconomique dans le pays ; b) le fait de jeter des ponts entre les autorités de facto, la société civile et les populations locales pour aborder des questions d'intérêt commun, telles que la fourniture de services de base ; c) les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, y compris l'autonomisation économique et la mise en réseau ; d) l'appui aux pratiques environnementales durables et aux initiatives de protection ; e) la participation des jeunes à l'espace civique ; f) l'appui à la prévention et à la gestion des conflits.

15. Le 21 mai, le porte-parole de facto a annoncé que le chef des Taliban avait approuvé le budget national pour l'exercice 1403 (2024), qui avait débuté en mars, précisant qu'il avait été financé par les recettes de l'État et qu'il serait géré « en toute transparence » et « selon les procédures habituelles », sans fournir d'autres détails.

16. Du 18 au 21 mai, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix s'est rendue à Kaboul et a rencontré les parties concernées, notamment les autorités de facto, des représentants de la société civile et les missions diplomatiques basées à Kaboul. Elle a évoqué la prochaine réunion des envoyés spéciaux prévue les 30 juin et 1^{er} juillet à Doha, qui visait à intensifier le dialogue au niveau international d'une manière plus cohérente, plus coordonnée et plus structurée, comme l'a encouragé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2721 (2023). Elle a également soulevé la situation des droits humains, en particulier ceux des femmes et des jeunes filles, et les restrictions imposées à l'éducation des filles et des femmes.

B. Sécurité

17. Entre le 1^{er} février et le 13 mai, l'ONU a dénombré 2 505 atteintes à la sécurité, soit une augmentation de 55 % par rapport à la même période en 2023. Le nombre de problèmes liés aux stupéfiants est passé de 212 à 418, soit une augmentation de 97 %, les plus fortes hausses étant enregistrées dans les régions du centre, du nord-est, du sud-est et du sud. Cela s'explique en partie par les efforts déployés par les autorités de facto pour faire respecter l'interdiction de la culture du pavot à l'approche de la saison des récoltes. Les conflits fonciers sont passés de 20 au cours de la même période en 2023 à 51. Les litiges fonciers ont été les plus fréquents dans les régions du sud (15 conflits) et de l'est (10 conflits). Les affrontements armés sont passés de 75 au cours de la même période en 2023 à 106, et les explosions d'engins explosifs improvisés ont diminué de 34 %, passant de 29 à 19.

18. L'opposition armée n'a pas menacé de manière notable le contrôle territorial des Taliban. Deux groupes d'opposition ont mené des attaques confirmées au cours de la période considérée : le Front pour la liberté de l'Afghanistan et le Front national de résistance. Les deux groupes se sont concentrés sur l'attaque des forces de sécurité de facto dans la ville de Kaboul. Le Front pour la liberté de l'Afghanistan a perpétré 14 attaques, toutes dans la ville de Kaboul, alors que 24 attaques confirmées avaient été enregistrées au cours de la période précédente. Le Front national de résistance a mené 29 attaques confirmées, dont 20 à Kaboul, 6 dans la province de Takhar, 2 dans la province de Baghlan et 1 dans la province de Parwan. Le 26 février, un attentat revendiqué par le Front national de résistance a été perpétré contre la zone militaire

de l'aéroport international de Kaboul. Les attaquants auraient tiré trois obus de mortier sur une zone de poser d'hélicoptère, sans faire de dégâts ni de victimes confirmés. Les deux groupes ont employé la tactique de harcèlement contre les forces de sécurité de facto, lançant des grenades dans 22 attaques et utilisant des engins explosifs improvisés dans sept autres.

19. Entre le 28 février et le 15 mai, l'EIL-K a mené six attaques, ciblant les autorités de facto à quatre reprises. Le 21 mars, un affilié du groupe a fait exploser un engin explosif improvisé qu'il portait sur lui dans une banque de Kandahar, visant les membres des autorités de facto qui attendaient de percevoir leurs salaires. L'attentat a tué au moins 25 membres des forces de sécurité de facto et blessé 45 autres membres et cinq civils. Le 11 avril, l'EIL-K a revendiqué avoir mis le feu à des navires-citernes dans la province de Kaboul le 9 avril. Le groupe a également revendiqué l'explosion d'un engin explosif improvisé contre un bus transportant des civils chiites à Kaboul le 20 avril, dans laquelle quatre civils ont été blessés. Le 29 avril, il a revendiqué une autre attaque contre des civils chiites dans la province du Hérat, qui a fait six morts et un blessé parmi les civils. Dans sa propagande, l'EIL-K a continué de menacer la communauté internationale tout en encourageant les attaques dans l'ensemble de la région. Les forces de sécurité de facto ont procédé à une série d'arrestations ciblées d'affiliés présumés de l'EIL-K.

20. Les tensions le long de la frontière avec le Pakistan se sont poursuivies en raison de la présence signalée de membres du Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) sur le territoire afghan. Le 18 mars, le Pakistan a mené des frappes aériennes contre deux sites associés, selon lui, au groupe Hafez Gul Bahadur dans les provinces de Khost et de Paktika. À la suite de ces frappes, les forces de sécurité de facto ont échangé des tirs avec les troupes pakistanaises de l'autre côté de la frontière des provinces de Paktika et de Pakiya, ce qui a entraîné la fermeture du point de passage de la frontière d'Angor Adda, dans la province de Paktika. Des membres du TTP ou des groupes affiliés auraient ouvert le feu depuis la province de Pakiya en direction des troupes pakistanaises en territoire pakistanais à au moins 13 reprises au cours de la période considérée, tandis que des membres du TTP auraient également attaqué un avant-poste pakistanais situé à la frontière depuis la province de Khost le 22 avril.

21. Les autorités de facto ont poursuivi leurs efforts pour lutter contre l'accumulation et le détournement illicites d'armes légères et de petit calibre, signalant l'arrestation de trafiquants d'armes présumés dans cinq provinces. Depuis que le chef des Taliban a ordonné l'enregistrement des fusils et des lunettes de visée le 18 décembre 2023, les autorités de facto ont poursuivi une campagne d'enregistrement des armes pour les membres des forces de sécurité de facto dans plusieurs provinces.

22. Entre le 1^{er} février et le 13 mai 2024, l'ONU a recensé 31 atteintes à la sûreté et à la sécurité touchant directement son personnel, dont 13 vols, 7 cas de harcèlement ou d'intimidation, 2 arrestations, une explosion d'engin explosif improvisé et 8 autres atteintes. Sept autres atteintes ont touché des complexes, des bureaux et des biens des Nations Unies ; ainsi, des membres de la Direction générale des renseignements de facto ont pénétré par la force dans les locaux des Nations Unies à Kaboul le 4 mars. Cela représente une légère augmentation par rapport aux 30 faits de ce type enregistrés au cours de la période précédente.

C. Coopération régionale

23. Les organisations régionales ont poursuivi leurs échanges multilatéraux sur l'Afghanistan. Le 3 avril, à Astana, les secrétaires du Conseil de sécurité des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont appelé les autorités

de facto à remplir leurs obligations en matière de lutte contre les organisations terroristes.

24. Les hauts fonctionnaires de facto ont continué de se rendre à l'étranger pour avoir des échanges bilatéraux avec les pays de la région. Du 3 au 7 mars, le Ministre de la défense de facto, Mohammad Yaqoob Mujahid, a conduit une délégation à Doha, où il a assisté à un salon de l'armement et rencontré l'Émir du Qatar, Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani, l'Émir adjoint, Abdullah bin Hamad Al Thani, et le Ministre de la défense, Khalid bin Mohammad Al-Attiyah. Du 25 au 28 février, le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Motaqi, s'est rendu à Achgabat, où il a rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, Rashid Meredov. Du 16 au 20 mars, le Ministre du hadj et des affaires religieuses de facto, Noor Mohammad Saqib, s'est rendu en Ouzbékistan à l'invitation du Président du Bureau des musulmans d'Ouzbékistan, Shayh Nuriddin Kholiqnazarov, afin de renforcer les relations bilatérales et la coopération en matière d'activités religieuses et éducatives. Les 4 et 5 mai, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de facto, Abdul Qahar Balkhi, a conduit une délégation pour assister à la quinzième session de la Conférence islamique au sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à Banjul. Dans la Déclaration de Banjul, les participants ont souligné qu'il importait de respecter pleinement les droits humains de tous les Afghans et qu'il fallait protéger les droits fondamentaux des filles et des femmes afghanes, en particulier leur droit à l'éducation et au travail. Les 13 et 14 mai, le Ministre du hadj et des affaires religieuses de facto a participé au Sommet consultatif des érudits du monde islamique, tenu à Istanbul (Turquie). Du 14 au 19 mai, le Ministre du commerce et de l'industrie de facto, Nooruddin Azizi, s'est rendu à Kazan (Fédération de Russie) pour participer au quinzième Forum économique international « Russie – monde islamique : KazanForum ».

25. Des représentants régionaux se sont également rendus en Afghanistan pour dialoguer avec les autorités de facto. Du 10 au 12 février, le Conseiller du Président de la Fédération de Russie et Représentant présidentiel spécial pour les questions climatiques, Ruslan Edelgeriev, a rencontré à Kaboul le Vice-Premier Ministre de facto pour les affaires économiques, Abdul Ghani Baradar, et le Ministre des affaires étrangères de facto, et exprimé son soutien à la participation de l'Afghanistan aux instances internationales sur les changements climatiques. Du 19 au 23 avril, une délégation de l'OCI conduite par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI pour l'Afghanistan, Tarig Ali Bakheet, a rencontré les Vice-Premiers Ministres de facto et d'autres ministres de facto à Kaboul. Le 23 avril, le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour l'Afghanistan, Zamir Kabulov, s'est entretenu à Kaboul avec le Ministre des affaires étrangères de facto et le Ministre de l'intérieur de facto pour aborder les problèmes de l'Afghanistan.

26. L'économie, le commerce et le transit sont restés au premier plan des dialogues régionaux. Le 20 février, le responsable de facto de l'autorité ferroviaire afghane a signé un mémorandum d'accord à Tachkent avec le Ministère ouzbek des transports pour une étude de faisabilité concernant un chemin de fer transafghan. Du 1^{er} au 6 mars, le Ministre du commerce et de l'industrie de facto s'est rendu au Turkménistan pour discuter de questions liées au commerce et au transit. Il a dirigé une délégation comprenant 15 femmes entrepreneures afghanes pour participer au forum des entreprises Afghanistan-Turkménistan à Achgabat. Le 7 mars, une délégation conduite par le Secrétaire chargé du Pakistan, de l'Afghanistan et de la République islamique d'Iran au Ministère indien des affaires extérieures, J. P. Singh, s'est rendue à Kaboul et a rencontré les Ministres de facto des affaires étrangères et du commerce et de l'industrie pour discuter du commerce et du transit. Le 12 mars, une délégation conduite par le Ministre ouzbek des affaires étrangères, Bakhtiyor

Saidov, s'est rendue à Kaboul et a rencontré des responsables de facto, notamment le Premier Ministre de facto, le Ministre des affaires étrangères de facto et le Ministre de l'intérieur de facto pour discuter de la coopération bilatérale dans les domaines de l'agriculture, des transports et de la sécurité. Le 28 mars, le Ministère du commerce et de l'industrie de facto a annoncé la signature d'un accord en neuf points sur les questions de commerce et de transit avec le Pakistan, à la suite de la visite du Secrétaire pakistanais au commerce, Khurram Agha, en mars. Le 12 mai, le responsable de facto de l'autorité ferroviaire afghane et ses homologues ouzbeks ont signé un mémorandum d'accord pour la construction d'un port logistique commercial dans la province de Balkh. Le 21 mai, Turkish Airlines a repris ses vols vers Kaboul.

27. Du 22 février au 2 mars, une délégation composée de représentants du Cabinet du Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques et des ministères de facto concernés s'est rendue en République islamique d'Iran pour discuter des possibilités de commerce et d'investissement dans la zone industrielle de libre-échange de Chabahar. À la suite, le 13 mars, le Vice-Ministre iranien de l'agriculture, Ali Reza Mohajer, s'est rendu à Kaboul pour discuter de la coopération bilatérale dans le domaine de l'agriculture, notamment des cultures de substitution au pavot. Du 1^{er} au 3 mai, le Ministre du commerce et de l'industrie de facto s'est rendu en République islamique d'Iran pour participer à une réunion économique conjointe et discuter de questions liées au transit, notamment du port de Chabahar.

28. Fin avril, le Vice-Premier Ministre du Kazakhstan, Serik Zhumangarin, et le Directeur général de l'Agence des transports et des communications du Cabinet des ministres du Turkménistan, Mammetkhan Chakye, se sont rendus à Kaboul pour un dialogue bilatéral et trilatéral avec des hauts responsables de facto. M. Zhumangarin a également assisté à l'inauguration d'une exposition commerciale Afghanistan-Kazakhstan. L'exposition faisait suite à l'inauguration, le 15 avril, d'une chambre de commerce mixte kazakhtano-afghane dans la province du Hérat. Le 26 avril, les deux représentants et le Ministre du commerce et de l'industrie de facto ont tenu une réunion trilatérale au cours de laquelle ils ont annoncé leur intention de créer un comité technique conjoint sur les questions de commerce et de transit.

29. La MANUA a continué de promouvoir la coopération régionale avec les autorités de facto et les pays de la région et organisé des réunions de coordination régulières avec les missions diplomatiques présentes à Kaboul. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan s'est rendue en Fédération de Russie, du 8 au 10 avril, en Inde, du 17 au 19 avril, et en République islamique d'Iran, du 11 au 14 mai, pour discuter de la situation en Afghanistan et de la voie à suivre s'agissant du dialogue multilatéral avec les autorités de facto.

III. Droits humains

30. La MANUA a poursuivi son dialogue avec les autorités de facto sur une série de questions relatives aux droits humains aux niveaux provincial et central et organisé de nombreuses séances de sensibilisation aux droits humains avec les fonctionnaires de facto sur des sujets tels que la prévention de la torture et des mauvais traitements dans les lieux de détention et les droits à un procès équitable.

31. Les attaques à l'engin explosif improvisé ont fait au moins 98 victimes civiles : 30 tués (tous des hommes) et 68 blessés (63 hommes, 4 femmes et 1 garçon). Les engins non explosés ont également continué de faire des victimes civiles, les enfants constituant la majorité d'entre elles. Il y a ainsi eu 44 tués (36 garçons et 8 filles) et 116 blessés (99 garçons et 17 filles), la plupart du temps parce que les enfants jouaient avec ces engins. Le 31 mars, dans la province de Ghazni, neuf enfants de deux

familles ont été tués (cinq filles et quatre garçons) après l'explosion d'un obus d'artillerie qu'ils avaient trouvé.

32. Le 18 mars, des frappes aériennes menées par les Forces militaires pakistanaises ont fait des victimes civiles dans la province de Khost (un homme a été tué et deux autres blessés) et dans la province de Paktika (sept civils tués, dont deux femmes, trois filles et deux garçons). Plus tard le même jour, des affrontements armés entre les forces frontalières de facto et les Forces militaires pakistanaises dans la province de Paktiya ont causé la mort de quatre civils afghans (trois enfants et un homme) et blessé sept civils afghans (deux enfants, quatre femmes et un homme). Les autorités de facto ont publié des déclarations condamnant les attaques, qu'elles considéraient comme une violation du territoire afghan. Le Ministère pakistanais des affaires étrangères a publié une déclaration, expliquant que les cibles des attaques étaient des terroristes responsables de multiples attentats terroristes au Pakistan.

33. Des menaces visant d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, notamment des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements, ainsi que des exécutions extrajudiciaires, continuent d'être signalées, bien que les autorités de facto aient réaffirmé leur engagement en faveur d'une amnistie générale. Entre février et mai, la MANUA a consigné au moins trois exécutions extrajudiciaires, 37 arrestations et détentions arbitraires et quatre cas de torture et de mauvais traitements visant d'anciens fonctionnaires et membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Elle a également recensé six exécutions extrajudiciaires, 35 arrestations et détentions arbitraires et deux cas de torture et de mauvais traitements visant des personnes accusées d'appartenance au Front national de résistance et à l'EIL-K.

34. En février, les autorités de facto ont procédé à trois exécutions publiques de personnes condamnées à mort, qu'elles ont toutes déclarées conformes à une sentence confirmée par trois tribunaux de facto (tribunal de district, cour d'appel et Cour suprême) et approuvées par le chef des Taliban. Le 22 février, dans la province de Ghazni, dans la ville de Ghazni, deux hommes ont été exécutés en public pour des condamnations distinctes pour meurtre. Le 26 février, dans la province de Jozjan, dans la ville de Cheberghan, un homme a été exécuté en public, après avoir été condamné pour un meurtre selon certaines informations. Les autorités de facto ont également continué d'appliquer des châtiments corporels en public, ces châtiments ayant lieu dans au moins une province chaque semaine.

35. Les droits et les libertés fondamentales des femmes et des filles, notamment l'accès à l'éducation et la liberté de circulation, sont restés très limités. Le 20 mars, la nouvelle année scolaire a commencé en Afghanistan, l'interdiction pour les filles de recevoir une éducation au-delà de la sixième année étant toujours en vigueur. Dans une invitation lancée aux médias pour assister à une cérémonie marquant le début de la nouvelle année scolaire, le Ministère de l'éducation de facto demandait expressément aux femmes journalistes de ne pas s'y rendre, invoquant le « manque de places convenables » pour les femmes.

36. Le 19 mars, à l'occasion de la Journée nationale des journalistes, le Ministère de l'information et de la culture de facto a exprimé sa reconnaissance aux journalistes à Kaboul ; la journée a également été célébrée dans différentes provinces. Toutefois, des professionnels des médias ont continué d'être détenus arbitrairement pour des articles jugés critiques à l'égard des autorités de facto. Le 16 avril, les chaînes de télévision Barya et Noor ont été suspendues pour avoir prétendument violé les normes journalistiques.

37. Au cours de la période considérée, les habitants de plusieurs provinces ont organisé des manifestations publiques, exprimant leurs inquiétudes sur des questions

liées à l'économie et aux moyens de subsistance, telles que les impôts ou les droits d'usage de l'eau. Si la plupart d'entre elles se sont terminées pacifiquement, certaines ont été dispersées par la force. Le 31 mars, dans la province du Helmand, des commerçants ont protesté contre une taxe imposée par le maire de facto et ont demandé la libération de deux commerçants détenus auparavant pour avoir refusé de payer la taxe. Les forces de sécurité de facto ont tiré des coups de feu en l'air pour disperser les manifestants, puis s'est ensuivie une bagarre au cours de laquelle elles ont violenté au moins cinq manifestants de sexe masculin à l'aide de bâtons et de pierres. Les 3 et 4 mai, des manifestations ont eu lieu dans les districts d'Argo et de Daraïem, dans la province de Badakhchan, pour protester contre la destruction des champs de pavot par les autorités de facto. Deux personnes ont été tuées (une dans chaque district) lorsque des membres des forces de sécurité de facto ont tiré sur la foule. Le 4 mai, les autorités de facto ont annoncé la nomination d'une commission chargée d'enquêter sur les faits.

38. Dans un entretien accordé aux médias le 14 avril, le Ministère de la promotion de la vertu et de la prévention du vice de facto a affirmé qu'il avait traité 6 800 plaintes reçues du public contre les autorités de facto au cours de l'année écoulée. Le Ministère de facto a également mis en œuvre certaines politiques qui ont une incidence sur les moyens de subsistance de certains secteurs de la population. Par exemple, le 31 mars, à Kondoz, les propriétaires de salons de coiffure ont manifesté contre les règles régissant la longueur de la barbe et les styles de coiffure, jugées préjudiciables à leurs activités. La police de facto a dispersé les manifestants et maltraité certains d'entre eux. Au moins cinq d'entre eux ont été arrêtés et détenus pendant trois jours.

39. Les conditions sont restées difficiles pour la population carcérale. Le 8 avril, la Cour suprême de facto a annoncé la libération de 2 855 détenus et la réduction des peines de 1 420 détenus pour l'Eïd al-Fitr. Selon l'Office de l'administration pénitentiaire de facto, environ 17 000 personnes, dont 40 étrangers qui proviendraient en grande partie de pays voisins, étaient encore sous sa garde à la fin du mois d'avril. Les difficultés financières et l'interruption du financement provenant des donateurs ont contribué à l'incapacité de l'Office de respecter les normes internationales, à savoir fournir de manière systématique une alimentation suffisante et des produits d'hygiène, assurer une éducation et une formation professionnelles, et pourvoir aux besoins de santé.

40. Entre le 17 et le 23 avril, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation internationale pour les migrations et la MANUA ont tenu des consultations de groupe et individuelles, qui ont concerné 888 femmes afghanes dans 33 provinces. Des consultations pilotes ont également été menées auprès de 64 hommes dans 14 provinces. Les femmes consultées ont souligné les difficultés qu'elles rencontrent pour dialoguer avec les autorités locales de facto sur des questions importantes pour elles, 80 % d'entre elles déclarant n'avoir eu aucun dialogue au cours des trois derniers mois, soit près du double des hommes consultés. Les femmes ont indiqué qu'elles étaient souvent exclues des réunions publiques et qu'elles dépendaient donc des membres masculins de leur famille et de leur communauté pour défendre leurs intérêts. Seulement 2% des femmes consultées estimaient avoir une « bonne » ou une « pleine » influence sur les organes décisionnels de la communauté, contre 18 % des hommes. Au total, 64 % des femmes consultées ne se sentaient « pas du tout » en sécurité lorsqu'elles quittaient leur domicile seules, contre 2 % des hommes. Les Afghanes et les Afghans consultés ont souligné de la même manière que l'amélioration de la situation des femmes exigeait que la communauté internationale facilite des pourparlers directs entre les femmes et les Taliban (45 % et 41 %, respectivement), et ont largement rejeté la « reconnaissance des Taliban », avec seulement 4 % et 3 % de soutien respectivement.

La plupart des femmes et des hommes consultés ont demandé à la communauté internationale d'assurer, par des modalités directes et indirectes, l'inclusion des femmes dans toutes les instances internationales où l'avenir de l'Afghanistan est discuté, y compris au moyen de délégations de femmes et d'un quota de 50 % parmi les participants afghans.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

41. L'économie afghane est confrontée à une pression déflationniste due, entre autres, à la baisse des prix des produits de base importés, provoquée en grande partie par l'appréciation de la monnaie locale, et à la faiblesse de la demande. En février 2024, l'inflation affichée a atteint -9,7 % en glissement annuel. L'inflation de base a atteint -3 % en glissement annuel. Le déficit commercial a augmenté de 60 % en glissement annuel entre janvier 2023 (426 millions de dollars) et janvier 2024 (682 millions de dollars), les exportations ayant diminué de 5 % en glissement annuel en janvier, tandis que les importations ont grimpé de 37 %. À la fin du mois de mars 2024, l'afghani est tombé à 71,6 contre le dollar des États-Unis, ce qui représente toutefois une appréciation de 20,4 % depuis le 15 août 2021.

42. Les recettes de l'État pour l'exercice se terminant en mars 2024 ont atteint environ 2,95 milliards de dollars (210,7 milliards d'afghanis), soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente et un dépassement de l'objectif budgétaire d'environ 2,94 milliards de dollars (210 milliards d'afghanis). Les recettes fiscales aux frontières ont augmenté en raison de l'accroissement des importations, malgré les réductions tarifaires et les ajustements d'évaluation, tandis que les recettes intérieures ont progressé de 13 %, pour atteindre 49 % des recettes totales, contre 45 % l'année précédente. Cette amélioration s'explique par une meilleure observance fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale.

43. Le troisième cycle de l'enquête de la Banque mondiale sur le secteur privé, publié le 19 mars 2024 et mené en mars 2023, indique que les entreprises déclarant fonctionner à pleine capacité sont passées de 28 % en septembre 2022 à 57 % en mars 2023. Toutefois, les entreprises ont continué de citer la faiblesse de la demande, les problèmes bancaires et l'incertitude quant à l'avenir comme des contraintes majeures. L'enquête de la Banque mondiale et une enquête du Programme des Nations Unies pour le développement sur les entrepreneurs, publiée le 16 avril, fondée sur des activités de collecte de données en 2022 et 2023 et sur une enquête quantitative en 2024, ont également indiqué que les entrepreneurs font face à des difficultés beaucoup plus importantes que leurs homologues masculins en matière d'accès au financement et aux marchés, et de vulnérabilités aux chocs. Par exemple, 32 % des entrepreneurs interrogées pensaient que la discrimination fondée sur le genre bloquait leur accès aux marchés, 28 % et 19 % ont déclaré avoir des difficultés à se procurer des fournitures et à accéder à des prêts formels ou informels, respectivement.

44. Les autorités de facto sont restées concentrées sur la mise en œuvre de leur stratégie d'indépendance économique par la construction d'infrastructures, l'investissement privé et l'augmentation de la production nationale. Le 21 mars, le Ministère des mines et du pétrole de facto a indiqué que 50 mines à petite échelle et 15 mines à grande échelle avaient fait l'objet d'un contrat au cours de l'exercice se terminant en mars 2024. Le 1^{er} mai, les trois Vice-Premiers Ministres de facto ont inauguré ensemble une exposition de produits agricoles afghans à Kaboul. Le 13 avril, les médias ont cité le Ministère du commerce et de l'industrie de facto, selon lequel l'Afghanistan avait atteint l'autosuffisance pour 133 produits dans 45 secteurs économiques.

45. Le 6 avril, la Banque centrale afghane de facto a publié une nouvelle réglementation du secteur de la microfinance, conforme aux principes islamiques et au dispositif international de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle a également annoncé, le 12 février, la création du comité de gestion des risques bancaires et de la conformité aux lois d'Afghanistan, afin de réduire les risques et de se conformer aux lois et réglementations nationales et internationales.

46. Les 6 et 7 mars, le Groupe de coordination pour l'Afghanistan, composé de donateurs et de partenaires de l'aide internationale, s'est réuni à Istanbul (Türkiye) sous la cofacilitation de l'Union européenne, de la MANUA et de la Banque mondiale. Tout en exprimant son inquiétude face à la diminution du financement des donateurs, le Groupe s'est félicité des nouvelles contributions des institutions financières internationales pour répondre aux besoins humains fondamentaux. Les participants ont pris bonne note du rapport de l'évaluation indépendante menée conformément à la résolution 2679 (2023) du Conseil de sécurité, ainsi que de la réunion des envoyés spéciaux sur l'Afghanistan, tenue en février 2024 à Doha, et des projets de réunions futures sous cette forme. Le 4 mars, à Istanbul, les membres du Groupe de coordination pour l'Afghanistan ont également participé à un atelier sur la gestion des risques organisé conjointement par l'ONU et la Banque mondiale. Les participants ont échangé des informations et les derniers éléments sur les efforts déployés pour gérer conjointement les risques, notamment le détournement de l'aide et l'exploitation et les atteintes sexuelles.

47. Le 15 mai, à Kaboul, l'ONU et les partenaires de réalisation ont rencontré les autorités de facto lors du troisième Forum de coordination de haut niveau, sous la coprésidence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et du Ministre des affaires étrangères de facto, afin de renforcer le dialogue et la collaboration entre les autorités de facto, le système des Nations Unies et les partenaires. Le Forum a souligné la nécessité d'efforts concertés, d'opérations d'aide transparentes et d'un dialogue permanent pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins humains fondamentaux du peuple afghan et soutenir les initiatives de renforcement de la résilience.

48. En avril 2024, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan avait mobilisé 212,9 millions de dollars de contributions depuis sa création en octobre 2021. Le 5 mars, le comité directeur du Fonds a approuvé une note stratégique décrivant ses priorités pour 2024-2025, alignées sur le cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan pour 2023-2025. Les principales priorités sont l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, les solutions durables pour les rapatriés et l'adaptation aux changements climatiques. Le comité directeur a également approuvé une allocation de 8 millions de dollars pour soutenir le relèvement après le tremblement de terre d'Hérat, de 1,2 million de dollars pour renforcer les organisations de la société civile dirigées par des femmes, et de 17,4 millions de dollars pour le programme régional conjoint pour le sud-est de l'Afghanistan (deuxième tranche). Le 30 avril, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé une subvention de 84 millions de dollars de l'Association internationale de développement pour le projet portant sur la résilience et les moyens de subsistance des communautés en Afghanistan. Le projet vise à intensifier les activités dans les zones rurales et urbaines, à offrir davantage de moyens de subsistance aux femmes, à développer les activités axées sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques et à fournir des emplois et des services aux migrants afghans de retour au pays.

49. Le 28 février, les organismes des Nations Unies ont adopté leur plan interinstitutions pour des solutions nationales visant à fournir une assistance à la

création d'un environnement favorable à l'inclusion socioéconomique des personnes déplacées à l'intérieur du pays au moyen d'une démarche centrée sur la communauté et localisée. Le plan prévoit 1,12 million de bénéficiaires directs, dont 598 060 personnes déplacées à l'intérieur du pays dans 10 districts et neuf provinces, avec un besoin de financement de 183 millions de dollars. Le 2 mai, les organismes des Nations Unies ont également publié un plan de réponse intégré qui comprend à la fois une réponse humanitaire aux frontières et des solutions durables pour les rapatriés, les communautés d'accueil et les personnes déplacées à l'intérieur du pays dans les zones de retour prioritaires, avec des besoins de financement totaux estimés à environ 7 millions de dollars.

50. Le dispositif d'importation de liquidités créé par l'ONU pour contribuer aux opérations humanitaires a permis de transférer 4,23 milliards de dollars entre le 1^{er} décembre 2021 et le 15 avril 2024, 600 millions de dollars ayant été reçus entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2024. Le dispositif a été utilisé par 19 entités des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et 61 partenaires de développement et organisations non gouvernementales (ONG) internationales agréés. Les billets de banque importés ont permis aux entités des Nations Unies de financer leur action humanitaire et aux ONG internationales agréées de bénéficier d'un financement international en toute transparence et à moindres frais. La situation bancaire en Afghanistan continue de s'améliorer progressivement, avec une lente augmentation des dépôts associée à un nombre croissant de succursales bancaires opérationnelles d'environ 5,7 % entre décembre 2022 et décembre 2023, malgré la persistance des limites de retrait d'espèces sur les comptes des particuliers et des entreprises et des difficultés en matière de paiements internationaux. Bien qu'un petit nombre d'entités des Nations Unies et d'ONG internationales aient commencé à utiliser les virements bancaires internationaux, conformément aux exemptions applicables, pour couvrir une partie de leurs besoins en monnaie locale, les envois d'espèces continueront d'être nécessaires aussi loin que l'on puisse prévoir.

51. Le réseau de l'ONU pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en Afghanistan a poursuivi son travail de protection des groupes de femmes, d'enfants et de personnes handicapées à risque, notamment par l'intermédiaire du secteur de la santé, considéré comme le principal point d'entrée par les populations touchées dans le pays. Le réseau a fourni une assistance axée sur les trois zones à haut risque dans les régions du sud, du nord et de l'ouest de l'Afghanistan.

V. Aide humanitaire

52. L'Afghanistan est aux prises avec les séquelles de quatre décennies de conflit, les effets néfastes des changements climatiques, les catastrophes naturelles récurrentes, la pauvreté endémique et les obstacles à la participation des femmes à la vie publique, notamment l'accès à l'éducation. Selon l'indice climatique Notre Dame, l'Afghanistan se classe au sixième rang mondial pour ce qui est de la vulnérabilité et du manque de préparation face aux changements climatiques. Les conditions hivernales étonnamment sèches et chaudes qui ont débuté en janvier se sont poursuivies en mars, entraînant une réduction significative de la couverture de neige, perturbant les semis de blé d'hiver et portant atteinte à la santé du bétail. En 2024, on estime que 23,7 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, auront besoin d'une aide humanitaire. La situation a été aggravée par les fortes précipitations qui ont entraîné un écoulement rapide des eaux et des crues soudaines dans le nord-est de l'Afghanistan les 10 et 11 mai, touchant 21 districts dans les provinces de Baghlan, Badakhchan et Takhar. Au 16 mai, il a été confirmé que 214 personnes avaient trouvé la mort et que 328 personnes avaient été blessées dans les trois

provinces, et que 8 696 maisons avaient été détruites ou endommagées, laissant des milliers de personnes sans abri.

53. Malgré les difficultés, la communauté humanitaire répond aux besoins urgents en mettant en œuvre des mesures renforcées d'atténuation des risques et en utilisant des outils communs pour garantir des normes minimales de qualité dans les programmes. Entre janvier et mars 2024, les partenaires humanitaires ont apporté à 9,9 millions de personnes au moins une forme d'aide humanitaire, dont une aide alimentaire et une aide à la subsistance (quelque 8,6 millions de personnes) ; des soins de santé (2,4 millions de personnes) ; des services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (1,2 millions de personnes) ; une aide nutritionnelle (2,4 millions d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes) ; une aide à la protection (1 million de personnes) ; des services d'éducation (554 000 enfants) ; ayant bénéficié des abris d'urgence et des produits non alimentaires (516 000 personnes). Au 15 mai, le Plan de réponse aux besoins humanitaires de l'Afghanistan pour 2024 n'avait reçu que 16,2 % des 3,06 milliards de dollars nécessaires.

54. En Afghanistan, neuf ménages sur 10 avaient du mal à se nourrir correctement – 15,8 millions de personnes auraient fait face à une grave insécurité alimentaire entre novembre 2023 et mars 2024. Entre janvier et mars, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué environ 100 000 tonnes de nourriture et transféré 59,16 millions de dollars des États-Unis en espèces à huit millions de personnes. Le PAM a apporté un soutien nutritionnel à près de deux millions de femmes enceintes et allaitantes, de filles et d'enfants de moins de cinq ans, et a dispensé à plus de 287 616 personnes une aide à la résilience et à la subsistance. Les repas scolaires ont bénéficié à 433 800 enfants dans les écoles primaires. En raison d'un financement limité, le PAM a été contraint de réduire l'aide alimentaire générale aux populations classées en phase 3 ou plus selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ; toutefois, il a alloué des ressources aux interventions sur les points chauds pour soutenir jusqu'à deux millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire extrême qui seront recensées grâce à une surveillance précoce entre mai et septembre 2024.

55. Entre janvier et mars, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a apporté une aide à la subsistance à court terme à 2,25 millions de bénéficiaires. Elle a également remis en état quelque 294 ressources en eau et structures d'irrigation, sur une distance de 136 kilomètres, améliorant ainsi la résilience et la productivité de l'agriculture. La lutte contre la transmission de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo s'est faite par la collecte et l'analyse de 1 000 tiques et de 500 échantillons sanguins, ainsi que par la pulvérisation de 28 770 foyers et de 59 marchés d'animaux. Une étude dans les zones sujettes aux criquets a également permis de repérer des infestations couvrant 4 640 hectares dans sept provinces ciblées. Deux cent soixante-dix pulvérisateurs, dont 200 pulvérisateurs manuels à très faible volume, ont été distribués pour lancer une campagne de lutte antiacridienne.

56. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), entre le 14 janvier et le 20 avril, 26 660 cas de diarrhée aqueuse aiguë avec déshydratation (dont 55 % chez des enfants de moins de 5 ans) ont été signalés, contre 34 856 cas (dont 56 % chez des enfants de moins de 5 ans) au cours de la même période en 2023. Il y a eu 17 632 cas suspects de rougeole (dont 81 % chez des enfants de moins de 5 ans), contre 10 352 cas suspects (dont 77 % chez des enfants de moins de 5 ans) au cours de la même période en 2023. Entre le 1^{er} janvier et le 20 avril, deux cas de personnes infectées par le poliovirus sauvage de type 1 ont été enregistrés contre six cas en 2023.

57. De la mi-janvier à mars, selon le Centre mondial de données sanitaires de l'OMS, le nombre de consultations pour traumatismes liés aux conflits a augmenté de

26 % par rapport à 2023, pour atteindre 2 445 personnes. Entre janvier et avril, au total, 172 539 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis et traités dans 13 277 établissements de soins hospitaliers et 160 162 centres de soins ambulatoires. En outre, sur les 2 027 216 enfants nécessitant un traitement pour une malnutrition aiguë modérée, 325 205 ont été pris en charge. Le nombre d'équipes mobiles de santé et de nutrition a été ramené de 339 à 179, conformément à la stratégie convenue pour les équipes mobiles de santé et de nutrition. Les équipes mobiles sont restées essentielles à la fourniture de services nutritionnels aux populations des zones reculées et difficiles d'accès.

58. Du 1^{er} janvier au 24 avril, 20 415 Afghans sont rentrés du Pakistan et ont bénéficié d'une protection et/ou d'une aide pour leurs besoins de base de la part de du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les entretiens menés par le HCR avec les rapatriés indiquent que les principales raisons du retour sont la crainte d'une arrestation ou d'une expulsion, les préoccupations liées à la validité des cartes d'immatriculation et l'incertitude quant à leur prorogation, ainsi que les difficultés économiques (coût de la vie élevé et manque d'emplois). Les rapatriés ont eu besoin d'aide en matière de logement, de soutien financier, d'alimentation, de pièces d'identité, d'assistance juridique, de santé et d'éducation. Les femmes et les filles ont été touchées de manière disproportionnée et se sont heurtées à des obstacles dans l'accès à l'éducation et à l'emploi ainsi qu'à des risques accrus de violence.

59. Entre janvier et avril, 611 cas d'entrave à l'accès humanitaire ont été signalés, soit une augmentation de 3 % par rapport à la même période en 2023. Quelque 318 projets ont été temporairement suspendus en raison d'immixtion dans les activités humanitaires, de problèmes liés à l'environnement physique (chutes de neige, crues soudaines) et de violences à l'égard du personnel humanitaire, 72 % de ces problèmes ayant été résolus dans les sept jours. Le plus grand nombre de problèmes d'accès a été signalé dans les régions de l'ouest (129), du sud (109) et de l'est (109). En outre, 54 cas étaient liés aux restrictions imposées aux travailleuses humanitaires et aux femmes bénéficiaires.

60. Au cours de la période considérée, les autorités de facto ont instauré de nouvelles restrictions ; elles exigent notamment de participer aux processus d'achats et de recrutement des ONG et imposent que ces dernières se réenregistrent, ce qui a notamment eu une incidence sur celles qui sont dirigées par des femmes et celles qui fournissent des services de protection. Le groupe de travail sur l'accès humanitaire et le groupe de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire, composés des organismes des Nations Unies et de partenaires, ont continué de suivre les répercussions de l'interdiction faite aux femmes afghanes de travailler pour les ONG et l'ONU, l'enquête de mars 2024 indiquant que 45 % des organisations ayant répondu fonctionnaient partiellement avec des femmes et des hommes (43 % en octobre 2023), et 27 % fonctionnaient pleinement avec des femmes et des hommes (28 % en octobre 2023). Au total, 60 % des organisations ayant répondu ont fait état de difficultés à enregistrer de nouveaux projets comportant des éléments de sensibilisation, qui étaient importants pour atteindre les femmes et les filles, et ont mentionné que l'application plus stricte du décret sur le hijab avait des incidences sur les déplacements de leur personnel féminin. En outre, 54 % des organisations ayant répondu ont observé que les restrictions nuisaient à la capacité des femmes de fournir un retour d'information et de participer à la prise de décision en matière d'action humanitaire.

61. La Cellule technique de la lutte antimines, dirigée par l'ONU, a continué de coordonner les efforts de lutte contre les engins explosifs, en effectuant 788 visites de gestion de la qualité entre février et mai. Les partenaires de réalisation de la lutte

antimines ont remis en état environ 58 kilomètres carrés de terres contaminées, contribuant ainsi à prévenir les morts et les blessés, à permettre aux populations de se déplacer en toute sécurité et à faciliter la fourniture de services essentiels. La Cellule technique a contribué au recensement des villages touchés par les engins explosifs dans les districts de réinstallation et ces informations étaient utilisées pour guider les activités de lutte antimines qui facilitaient la remise à disposition des terres et l'éducation au danger des engins explosifs en faveur des rapatriés. La Cellule technique a continué de coordonner la sensibilisation au risque des engins explosifs aux points frontières et dans les centres de transit. En avril, un dossier complet de sensibilisation au handicap a été élaboré à l'intention des équipes opérationnelles des ONG, lequel intègre l'assistance aux victimes et les messages clés sur le handicap à la sensibilisation au risque des engins explosifs. En mai, le Service de lutte antimines de l'ONU a engagé 17 équipes de déminage pour déminer des zones situées à moins d'un kilomètre de 14 écoles, remettre à disposition des terres pour l'agriculture, le logement et l'irrigation, et sensibiliser aux risques dans 19 zones contaminées des provinces de Konduz, de Baghlan et du Fariyab. Les contraintes de financement ont rendu difficile la poursuite de la lutte antimines à long terme en Afghanistan. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix s'est rendu en Afghanistan du 15 au 17 mai afin de sensibiliser aux conséquences des engins explosifs et d'étudier les possibilités de mettre au point des stratégies efficaces pour débarrasser les populations afghanes des engins explosifs.

VI. Lutte contre les stupéfiants

62. À la suite de la diminution de 95 % de la culture du pavot à opium en 2023 en raison de l'interdiction de ces activités par les autorités de facto, environ 495 hectares de champs de pavot ont été éliminés au cours de la période considérée. En avril, des mesures supplémentaires ont été annoncées pour poursuivre les trafiquants, décourageant encore davantage la culture et la vente d'opium. Toutefois, les données recueillies sur le terrain indiquent que la culture du pavot se poursuit, principalement dans les provinces de Badakhchan, du Hérat, de Kandahar, du Nangarhar et de Takhar.

63. Entre février et avril, le prix moyen national de l'opium sec a augmenté de 0,8 %, passant de 746 à 751 dollars par kilogramme, ce qui est inférieur au chiffre de 802 dollars par kilogramme de décembre 2023. Au cours de la même période, le programme de développement alternatif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a soutenu plus de 14 563 ménages agricoles grâce à la construction de 20 canaux d'irrigation à petite échelle et à la création de 270 vergers d'agrumes couvrant un total de 162 hectares, équipés de systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte.

64. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union européenne et le Japon, l'ONUDD a organisé à Vienne, le 21 mars, une manifestation de haut niveau sur le thème d'une crise qui s'aggrave et qui paralyse la société afghane, à savoir celle de la santé mentale et des troubles liés à l'usage de substances psychoactives. Les participants ont discuté de la nécessité de lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de substances et de problèmes de santé mentale, de la disponibilité limitée de services de prévention et de traitement complets et de qualité, y compris d'un personnel de santé formé, et des lacunes en matière de financement.

65. Le 17 avril, le groupe de travail pour la lutte contre les stupéfiants, coprésidé par la MANUA et l'ONUDD, a tenu sa quatrième réunion, à laquelle ont participé des ambassadeurs en poste à Kaboul et le Ministre de la santé publique de facto, Qalandar Ebad. Les participants ont discuté des services de traitement de l'usage de drogues

fondés sur des données et des éléments probants afin d'en améliorer l'accessibilité et l'efficacité, ont souligné la nécessité d'assurer l'inclusion des plus vulnérables parmi la population touchée, tels que les femmes et les enfants, et d'adopter des approches collaboratives et équilibrées pour remédier aux problèmes liés à l'usage de drogues en Afghanistan.

VII. Appui à la Mission

66. Au 30 avril 2024, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 9 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 9,5 %), de 3 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 12 %), de 20 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 10,5 %) et de 16 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 9,5 %). La proportion de femmes s'établissait à 34 % pour le personnel recruté sur le plan international, 41 % pour les Volontaires des Nations Unies, 10 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 9 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national. Le programme national des Volontaires des Nations Unies reste une filière cruciale pour les jeunes femmes afghanes souhaitant rejoindre le personnel des Nations Unies.

VIII. Observations

67. L'Afghanistan reste aux prises avec de graves problèmes économiques et humanitaires, qui sont encore exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques et la diminution de l'aide internationale, ce qui porte gravement préjudice à un grand nombre de citoyens dans le pays, en particulier les femmes et les enfants. J'exprime mes sincères condoléances aux familles des centaines de personnes tuées lors des récentes inondations en Afghanistan. La perte tragique de ces vies met en évidence la vulnérabilité de l'Afghanistan face aux changements climatiques.

68. La stabilité et le développement de l'Afghanistan dépendent de la coopération et de la connectivité avec ses voisins. Dans ce contexte, la promotion des relations commerciales et de transit revêt une importance particulière. Néanmoins, les relations régionales ne peuvent à elles seules être la source des immenses ressources financières nécessaires à l'aide humanitaire à court terme et à l'aide au développement à long terme, ni rétablir l'accès et la participation du pays aux mécanismes normatifs, réglementaires et financiers internationaux.

69. Le dialogue continu qu'entretient l'Organisation de la coopération islamique (OCI) avec les autorités de facto est le bienvenu. En particulier, la Déclaration de Banjul, adoptée lors de la Conférence islamique au sommet des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'OCI les 4 et 5 mai, réaffirme de manière significative le soutien de l'OCI à un Afghanistan pacifique, stable, prospère et ouvert à tous, et souligne l'importance du respect des droits humains de tous les Afghans et de la protection des droits des femmes et des filles afghanes.

70. Le sort des femmes en Afghanistan est l'un des exemples les plus frappants de la régression des droits des femmes à laquelle nous assistons dans le monde. Les femmes et les filles afghanes sont systématiquement privées de leurs droits et de leur dignité dans tous les domaines de la vie publique, notamment l'éducation, ce qui aura des répercussions des années durant. Ce n'est que par un dialogue inclusif et la participation véritable des femmes que l'on peut parvenir à une paix durable.

71. Les politiques restrictives des autorités de facto ne violent pas seulement les droits humains et les libertés fondamentales, mais pèsent également sur les moyens

de subsistance des personnes vivant en Afghanistan, augmentant le fardeau humanitaire et contribuant à l'instabilité potentielle. La peine de mort est incompatible avec les principes fondamentaux du droit international des droits humains, à savoir le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Je demande aux autorités de facto d'établir un moratoire immédiat sur les exécutions, premier pas en vue d'abolir rapidement la peine de mort.

72. L'emploi de la force par les autorités de facto pour réprimer les manifestations pacifiques et les décrets qui limitent les libertés d'expression et d'association restent préoccupants. Je demande aux autorités de facto de revenir sur les politiques restrictives qui empêchent le peuple afghan de jouir de ses droits humains. Il est inquiétant de constater que les autorités de facto continuent de s'ingérer dans le fonctionnement et le contenu éditorial des médias. L'espace civique et la liberté de la presse sont des composantes clés de la liberté d'expression et un élément essentiel d'une vie publique participative et doivent être respectés.

73. Tout doit être fait pour assurer la protection des vies civiles et des biens de caractère civil. Je condamne les attaques perpétrées par l'EIL-K, qui menacent continuellement les communautés hazara et chiïte. Le fait que d'anciens responsables gouvernementaux et d'anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes continuent d'être pris pour cible, bien que les autorités de facto se soient engagées publiquement à ce qu'ils bénéficient d'une amnistie générale, reste également très préoccupant. Il est important d'assurer la protection de ces personnes, d'enquêter sur ces violations et de veiller à ce que les auteurs de ces actes en répondent en toute transparence.

74. Malgré les contraintes en matière de ressources exacerbées par les crises récentes, telles que les tremblements de terre du Hérat, les retours massifs de citoyens afghans de l'étranger et les crues soudaines, les partenaires humanitaires continuent de fournir une assistance fondée sur des principes, en particulier aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Il est essentiel que l'appel humanitaire soit financé généreusement afin de répondre aux besoins immenses du peuple afghan et des plus vulnérables en particulier. J'engage les États Membres à poursuivre et renforcer leur soutien en faveur des réfugiés afghans et à promouvoir un plus grand partage des responsabilités et une solidarité mondiale avec les pays voisins qui accueillent des réfugiés afghans depuis des décennies, ce qui représente un coût important. Les autorités de facto doivent lever les restrictions imposées aux travailleuses humanitaires en Afghanistan et s'abstenir d'intervenir dans les opérations humanitaires. La violence à l'égard du personnel, des biens et des installations humanitaires en Afghanistan a créé un environnement hostile pour les travailleurs humanitaires. Les autorités de facto doivent garantir un accès sans entrave aux travailleurs humanitaires et doivent faire le nécessaire pour que l'assistance fournie puisse être acheminée vers les bénéficiaires désignés.

75. Compte tenu des problèmes persistants en Afghanistan et de la nécessité de réunir tous les acteurs pour les surmonter, le rôle de l'Organisation des Nations Unies reste crucial. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma Représentante spéciale, Roza Otunbayeva, et de son équipe, et aux organisations non gouvernementales partenaires, pour le dévouement et le professionnalisme envers la population afghane dont elles continuent de faire preuve dans ce qui demeure un environnement extrêmement difficile.